

# Accueils de Loisirs

## Dossier d'inscription

Vacances de printemps 2019



*pour les 3 - 11 ans*

Loury, Neuville-aux-Bois, Vennecy :

- **du 08 au 12 avril 2019**

Trainou :

- **du 15 au 19 avril 2019**

**Date limite d'inscription :  
vendredi 15 mars 2019**

Dans le cadre de son action en direction de la population et plus particulièrement en faveur de l'enfance, la Communauté de Communes de la Forêt met en place un accueil de loisirs dans les communes de **Loury, Neuville-aux-Bois, Traînou et Vennecy** pendant les vacances scolaires de printemps.

Un accueil de loisirs est également organisé par l'association d'**Aschères-le-Marché du 08 au 12 avril 2019** et par l'association de **Saint-Lyé-la-Forêt, du 15 au 19 avril 2019**.

Les accueils de **Loury, Neuville-aux-Bois, Traînou et Vennecy** sont ouverts à toutes les familles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes, particulièrement les communes dans lesquelles aucun accueil associatif n'est organisé. Les accueils de loisirs associatifs accueillent également les enfants de l'ensemble du territoire.

Je souhaite que ces accueils vous donnent entière satisfaction et que vos enfants prennent un réel plaisir à les fréquenter.

Marie-Claude DONNAT

*Présidente de la CCF, Elue référente petite enfance / enfance*

## Modalités d'inscriptions et facturation :

Les familles doivent effectuer une inscription administrative auprès du service enfance de la CCF pour l'année scolaire **2018-2019** (sauf si cela a déjà été fait à la rentrée).

### **Cette inscription se fait :**

- via le portail famille, sur [www.cc-foret.fr](http://www.cc-foret.fr) OU :
- via un dossier papier, à retirer à la CCF ou dans les accueils de loisirs

Les dossiers d'inscription comprennent une fiche sanitaire, à laquelle une attestation d'assurance extrascolaire et une attestation de quotient familial de janvier 2018 doivent être jointes. **Les dossiers sont valables du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 1<sup>er</sup> septembre 2019.**

## Date limite d'inscription : 15 mars 2019

(Les demandes d'inscription transmises après la date limite seront étudiées en fonction des places restantes)

**Attention ! Sans inscription administrative, aucun enfant ne pourra être accueilli dans les centres de loisirs CCF.**

- **Inscription à la semaine**, à l'aide de la fiche jointe. **4 jours minimum**
- Paiement à réception de la facture auprès du Trésor Public (par chèque, chèques vacances, carte bancaire, espèces, ou télépaiement sur [www.cc-foret.fr](http://www.cc-foret.fr)).

## Fonctionnement de l'accueil :

- 7h30 : Ouverture de l'Accueil de Loisirs
- 7h30 – 09h30 : Accueil échelonné des enfants
- 9h30 – 12h : Temps d'animation
- 12h00 – 13h30 : Retour au calme, déjeuner
- 13h30 – 14h30 : Temps calme (et sieste pour les plus petits)
- 14h30 – 17h00 : Temps d'animation et goûter
- 17h00 – 18h30 : Départ échelonné des enfants
- 18h30 : Fermeture de l'Accueil de Loisirs

Les accueils de loisirs participent à l'éducation des enfants, en complément de la famille, et en lien avec elle. Leur fonctionnement est assuré par un directeur et des animateurs professionnels et diplômés, sous la responsabilité de la coordonnatrice de la Communauté de Communes.

Un projet pédagogique encadre l'accueil de loisirs ainsi que les projets d'animation qui y sont proposés. Il est à la disposition des parents sur la structure. Les suggestions des parents participant à l'amélioration de la vie de l'accueil sont les bienvenues.

Un départ en dehors des horaires spécifiés dans l'encadré ci-dessus est possible, ponctuellement ou de façon régulière. En cas de départ régulier en dehors des horaires autorisés, un justificatif sera demandé (inscription dans un club sportif, cours de musique, orthophoniste ...). Tout départ en dehors des horaires spécifiés sera définitif. **Il n'y aura pas de facturation adaptée.**

## Tarification et paiement :

Le tarif de l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances est basé sur un taux d'effort, encadré par un tarif plancher et un tarif plafond. Le taux d'effort multiplié par le quotient familial permet de calculer le prix de la séquence d'accueil.

- **Tarif pour un enfant accueilli :**

	Journée : vacances (tts écoles)	
	CCF	Hors CCF
tarif plancher	4,75 €	7,12 €
taux d'effort	1,60% du QF	2,40% du QF
tarif plafond	17,25 €	24,42 €

*Exemple pour une famille résidant sur le territoire de la CCF,  
dont le quotient est de 1000 € :*

tarif pour un enfant accueilli, pour une journée :  $1000 \text{ €} * 1.60\% = 16 \text{ €}$

La fourniture d'une attestation de Quotient familial (QF) est indispensable pour pouvoir calculer votre tarif pour les différents services.

Pour l'année scolaire 2018/2019, le QF retenu pour le calcul du tarif est celui calculé au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En cas de non fourniture de votre QF, nous appliquerons le tarif plafond pour l'ensemble de nos services d'accueil.

## Accueil Péri-scolaire et de Loisirs de Loury

208, rue du 17 juin 1940 – 45470 Loury

02.38.52.74.88

.....

## Accueil Péri-scolaire et de Loisirs de Neuville-aux-Bois

Rue Just Roux – 45170 Neuville-aux-Bois

02.38.75.18.73.

.....

## Accueil Péri-scolaire et de Loisirs de Traînou

Accueil péri-scolaire et de loisirs

243, rue des Trois Croix - 45470 Traînou

02.38.65.67.75

.....

## Accueil Péri-scolaire et de Loisirs de Vennecy

Place Saint Symphorien – 45760 Vennecy

02.38.75.05.45



## Communauté de Communes de la Forêt

15, Rue du mail Est – 45170 Neuville-aux-Bois

02.38.91.86.08 - [secretariat-enfance@cc-foret.fr](mailto:secretariat-enfance@cc-foret.fr)

[www.cc-foret.fr](http://www.cc-foret.fr)

Fiche à détacher, compléter et remettre à nos services.



COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DE LA FORÊT

# Fiched'inscription

# Printemps 2019

NOM de l'enfant : .....

.....

PRÉNOM de l'enfant : .....

.....

Mail / téléphone : .....

.....

Date de naissance :

...../...../.....

**Allergies alimentaires :**

*(fournir un certificat médical)*

**Repas sans porc :**

**Date, signature :**

• **Date limite d'inscription : 15 mars 2019**

Pour inscrire votre enfant, vous devez préalablement renseigner le dossier d'inscription (SI cela n'a pas été fait à la rentrée 2018).  
**Inscription à la semaine uniquement.**

**Semaine 1**

*(4 jours minimum)*

Loury :

Neuville :

Venney :

**Semaine 2**

*(4 jours minimum)*

Trainou :

	Inscription
L 08/04	
M 09/04	
M 10/04	
J 11/04	
V 12/04	

	Inscription
L 15/04	
M 16/04	
M 17/04	
J 18/04	
V 19/04	

Fiche à détacher, compléter et remettre à nos services.



COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DE LA FORÊT

# Fiched'inscription

**Printemps 2019**



NOM de l'enfant :

PRÉNOM de l'enfant :

Mail / téléphone :

Date de naissance :

...../...../.....

**Allergies alimentaires :**   
*(fournir un certificat médical)*

**Repas sans porc :**

**Date, signature :**

• **Date limite d'inscription : 15 mars 2019**

Pour inscrire votre enfant, vous devez préalablement **renseigner le dossier d'inscription** (SI cela n'a pas été fait à la rentrée 2018).  
**Inscription à la semaine uniquement.**

**Semaine 1**

*(4 jours minimum)*

**Semaine 2**

*(4 jours minimum)*

Loury :

Neuville :

Venecy :

Trainou :

Inscription

L 08/04

M 09/04

M 10/04

J 11/04

V 12/04

Inscription

L 15/04

M 16/04

M 17/04

J 18/04

V 19/04